

« Mariage forcé » dans les communautés évangéliques en Côte d'Ivoire

Ahodan Stéphane Dagbé^{[a],*}

^[a] Maître-assistant, UFR Criminologie de l'UFHB Cocody-Abidjan, Abidjan, Côte d'Ivoire.

*Corresponding author.

Received 25 February 2022; accepted 8 March 2022

Published online 26 March 2022

Abstract

This study with forced marriage, in evangelical communities the objective is to show the modalities of taxation of forced marriage, and the determinants of this practice. The research was carried out in the District of Abidjan with a population of 70 surveys made up of 30 pastors and assimilated and 40 lay Christians including 03 couples. This results of this study show the mode of operation of the imposition of forced marriage based on the instrumentalization of dreams and prophecies, and the infallibility of pastors. Two explanatory variables that are : identity reasons and socio-economic reasons the factual data impose solutions, that is to say equal opportunities between girls and boys in access to education and sensitization of parents on the danger that the marriage forces on the psychological development of those who are victims of it.

Key words: Forced marriage; Arranged marriage; Identity reasons; Socio-economic reasons

Dagbé, A. S. (2022). « Mariage forcé » dans les communautés évangéliques en Côte d'Ivoire. *Cross-Cultural Communication*, 18(1), 92-100. Available from: <http://www.cscanada.net/index.php/ccc/article/view/12449>
DOI: <http://dx.doi.org/10.3968/12449>

INTRODUCTION

Depuis toujours, le mariage renvoie à l'union de deux familles ou de deux communautés, il représente un acte sur lequel repose l'organisation d'une société, avec

ses coutumes et ses rôles déterminés. On le retrouve quasiment dans toutes les cultures faisant de lui une question culturelle.

Même frappés d'interdiction nationale et internationale, les mariages forcés sont une réalité dans de nombreuses régions du monde. La pratique du mariage forcé n'est pas l'apanage de certaines communautés spécifiques de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Europe de l'Est. L'institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2015, p.13) note qu'en Europe occidentale, l'on retrouve cette pratique dans les milieux bourgeois et aristocratique. Pour Verbunt (2004, p.93) cité par Madeleine Lamboley et al. (2009), le mariage arrangé était la règle et le mariage d'amour, une exception. La vision romantique du mariage de la société moderne est une construction qui date du 19^e siècle dans le monde occidental et s'imposera à la fin de la seconde guerre mondiale (Kaufman, 2012). Ce qui fait du mariage forcé un phénomène mondial (Morgane Rubetti, 2008).

Quoique la question du mariage forcé soit tabou et non répertorié selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2015, p.12), ce phénomène ne dispose pas de chiffres mais plutôt des estimations. En 2006, une étude en Suisse estime à plus de 17.000 cas de mariages forcés sur son territoire (River et Tissot, 2006). En France, le haut conseil à l'intégration estime à plus de 70.000 cas de mariages forcés (HCI, 2003, p.18). En Grande Bretagne, la « Forced Marriage Unit », qui lutte contre les mariages forcés, recense 1302 situations traitées en 2013.

Le mariage forcé s'appréhende comme une union contractée sans libre consentement d'au moins un des époux ou si le consentement d'au moins un des époux a été donné sous la contrainte, menace ou violence selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des Hommes (2015, p.8). Conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi relative au mariage, en Côte d'Ivoire, l'on retient deux causes d'invalidation du mariage, c'est-à-dire la violence et l'erreur. Elles font entorse au libre consentement des

futurs mariés. Il est important de différencier le mariage forcé et le mariage arrangé pour des questions théoriques. Dans un mariage arrangé, les deux familles des futurs époux jouent un rôle central dans l'arrangement de l'union de leur enfant. Cependant, le choix de contracter mariage revient au final aux deux concernés. En revanche, le mariage forcé se caractérise par l'obligation faite à l'un des partenaires d'accepter l'union. Comme on le voit le mariage forcé porte atteinte à de nombreux droits humains dont le plus important est le libre choix vicié du partenaire.

Deux éléments caractérisent le mariage forcé :

- Le recours à la violence et aux formes de menaces, de contrainte ou pression morale, pour amener une personne à se marier ;

- L'incapacité de l'individu à décider de manière libre et éclairée par lui-même (handicap mental, grande vulnérabilité psychologique, extrême dépendance).

En Côte d'Ivoire, l'article 3 de la loi relative au mariage stipule que : « *chacun des futurs époux doit consentir personnellement au mariage. Le consentement n'est pas valable s'il est extorqué par la violence ou s'il n'a été donné que par la suite d'une erreur...* ». de ce fait, le mariage forcé va à l'encontre de la liberté de conscience. C'est ignorer le choix des femmes et des hommes. Cela signifie que seuls les futurs époux doivent consentir mariage. De même, l'article 16 de la déclaration universelle des droits de l'homme dit aussi que : « *toute personne a le droit de se marier et de fonder une famille sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion. Le mariage ne peut être conclu qu'avec la liberté et le consentement des futurs époux* ».

Quelles sont les conditions d'un mariage légal en Côte d'Ivoire ? Pour qu'un mariage soit légal, il doit remplir certaines conditions que sont :

- La différence de sexe ;
- L'âge matrimonial (21 ans pour l'homme et 18 ans pour la femme) ;
- Le consentement libre des époux ;
- La prohibition de la bigamie ;
- L'interdiction du lien de parenté entre les époux.

Le ministère de la Justice au Canada, dans une recherche exploratoire menée à Montréal et à Toronto en 2008, constate des causes multiples du mariage forcé. Celles-ci varient en fonction du contexte social, politique, économique, culturel et juridique. Si le mariage forcé touche une grande majorité de femmes selon le Forced Marriage Unit (2014), il convient cependant de noter aussi que des hommes en sont victimes. Ce qui conduit Garcia et al. (2004) à recommander la déconstruction des stéréotypes relatifs aux victimes du mariage forcé. Les hommes autant que les femmes sont de potentielles victimes. Toutefois, le danger guette davantage les femmes.

La religion et la tradition prennent souvent le pas sur le contexte officiel. En général, si un conseil religieux donne

son accord, le mariage sera accepté aux yeux de la société.

Dans les communautés évangéliques, il y'a une autorité spirituelle personnifiée dans la figure du pasteur. Ce dernier endosse le rôle de « berger », qui a pour principale tâche de guider et d'enseigner à l'ensemble des membres les comportements et les convictions religieuses qui fondent la communauté. Ces communautés se considèrent comme la vraie famille du chrétien. Pour celles-ci, le mariage est une affaire sociale de la communauté et que leur devoir est de marier leurs « membres », et ne pas le faire serait une négligence, voire un manquement à leur devoir. L'appartenance religieuse est exclusive et très difficilement modifiable.

Pour les pasteurs, Dieu détient un « plan général » pour l'ensemble de l'humanité tout en gardant un contrôle sur la trajectoire individuelle. Dans un tel contexte, tout est soumis à Dieu. C'est lui qui donne un emploi, la réussite sociale et scolaire, une femme ou un mari. Rien ne vient à l'existence en dehors de « l'Absolu ». Le mariage serait une affaire de Dieu. Les couples ne se forment pas par le jeu du hasard et rien ne survient en dehors de toute contingence. Le mariage forcé semble être une prescription divine. Et pourtant, aucun texte biblique ne mentionne le recours au mariage forcé. D'ailleurs, le christianisme condamne cette pratique. Mais comment une religion (les évangéliques) qui se veut évangile et liberté est-elle arrivée à imposer le mariage forcé à certains de ses membres ? Pourtant, dès ses origines, dans le protestantisme, le pouvoir n'est pas contenu dans la personne du pasteur mais résulte d'un pouvoir collégial partagé entre celui-ci et les fidèles. L'on assiste ainsi à un fonctionnement de type démocratique entraînant par la même occasion le sens de la responsabilité personnelle et de la liberté de conscience des fidèles devant Dieu et leurs semblables. Mais les choses ont bien changé aujourd'hui. Il reste que les difficultés socio-économiques et politiques semblent imposées aux fidèles des communautés évangéliques une nouvelle manière de concevoir le champ d'actions des pasteurs. Ceux-ci sont perçus comme ayant un pouvoir religieux particulier. Dans cette perspective, les décisions concernant toute la vie ecclésiastique sont désormais prises par la personne du pasteur faisant de lui le magistère tout puissant. Aussi, constate-t-on que les difficultés socio-économiques ont conduit à des additions humaines (mariage, enfants, richesses, etc.) à l'évangile. Les besoins humains sont ainsi incorporés à la religion et jugés primordiaux, c'est-à-dire qu'on voit dans ces choses une nécessité pour un chrétien. Ces situations semblent constituer des conditions importantes d'imposition du mariage forcé dans les communautés évangéliques.

Deux questions principales nous interpellent : quels sont les facteurs qui prévalent à l'explication du mariage forcé dans les communautés évangéliques ? Par quelles modalités arrive-t-on à imposer une telle union ?

La recherche ici présentée, à caractère exploratoire, vise à partir des enquêtes à montrer comment par le canal

de la religion l'on impose le mariage forcé et les raisons d'une telle pratique.

Dans la démarche de cette étude une hypothèse est définie : les motifs identitaires et les motifs socio-économiques favorisent le mariage forcé dans les communautés évangéliques. Pour l'analyse de ce travail, nous souscrivons aux théories du conflit de culture, de la pression et des sous cultures criminelles. La théorie du conflit de culture de Thorsten Sellin (1938) précise que le crime résulte du choc qui se produit dans une même société entre des normes de conduite différentes. Pour Sellin, le concept de « conflit de culture » doit être situé dans le contexte plus global des facteurs sociaux et économiques de l'ensemble de la société. La société est une mosaïque vivante de groupes d'intérêt qui se combattent. Plus l'association à un groupe est fréquente, durable et intense, plus le jugement de ce groupe pèsera sur la détermination du comportement de l'individu. Cette théorie permet la saisie de la pratique du mariage forcé comme un moyen de revendication de son appartenance à l'au-delà, c'est-à-dire à un autre monde supérieur au terrestre. Les comportements prennent leur source dans les valeurs intériorisées. Dans la théorie de la pression et des sous cultures criminelles de Cohen (1955), c'est la nature de la culture dominante qui est à l'origine de la déviance et l'auteur montre «le caractère artificiel de nombre de normes pénales, source de contrôle social toujours accru». Et la théorie des sous cultures criminelles, par opposition à la culture dominante, explique le comportement délinquant par les problèmes d'intégration sociale de certaines catégories sociales. La déviance, caractérisée ici par le mariage forcé, se révèle comme une réponse ou une réaction des catégories sociales les plus défavorisées contre les valeurs de référence de la classe moyenne. Le «mariage forcé» est donc une solution à des problèmes d'intégration sociale. Ceux qui ont recours au mariage forcé trouvent dans la religion un soutien moral et une justification à la déviance (mariage forcé). Cette théorie aide à comprendre comment les situations sociales difficiles, les échecs sont exploités pour imposer le mariage à certaines personnes.

1. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie adoptée dans le cadre de cette recherche se décline en deux éléments. Dans un premier temps, il s'est agit d'aller à la rencontre des enquêtés. Cela a permis d'avoir des données provenant d'un échantillon de 70 répondants résidant dans le district d'Abidjan. Ces sujets proviennent des communes d'Abobo, Yopougon, Cocody, Marcory, et membres des mouvements évangéliques. L'échantillon de la présente étude est composé de 30 pasteurs et assimilés et de 40 chrétiens dont 03 couples. Soulignons que nombreux sont ceux qui ont refusés de répondre à nos questions estimant que la pratique est normale. Aussi, notons que nous étions perçu comme un

antéchrist. D'ailleurs, la plupart de ceux-ci perçoivent les universitaires comme des incrédules, mais surtout comme des individus trempant dans les ordres mystiques.

Il était question de recueillir l'expérience, le vécu et la connaissance du phénomène dans un deuxième temps à partir d'un guide d'entretien auprès de « l'église du haut » et des « églises du bas » pour employer la terminologie de Jean-François Bayart en interrogeant l'église en tant qu'institution à travers les pasteurs, mais aussi les églises au sens théologique du terme, à savoir les chrétiens laïcs.

En raison de l'absence de statistiques sur le mariage forcé, le travail d'enquête auprès de 70 individus a pour enjeu de fournir des éléments qui attestent de la problématique. Il importe de souligner la consultation d'une littérature relative au sujet avant les différentes étapes mentionnées ci-dessus.

2. RÉSULTATS

Les résultats portent premièrement sur les modalités d'imposition du mariage forcé dans les milieux évangéliques. Deuxièmement sur les variables explicatives du phénomène.

2.1 Modalité d'imposition du mariage forcé

2.1.1 Songes, révélations, prophéties

Pour une question théorique, il convient de définir les différentes notions que sont songe, révélation et prophétie pour une plus grande clarté.

- Le songe ou rêve est un moyen par lequel Dieu donne la connaissance des choses passées, présentes et à venir au pendant le sommeil. Cela peut concerner l'avenir d'un individu ou d'une communauté. Par ce moyen, Dieu se révèle à toute personne afin de faire connaître l'orientation, la conduite à adopter pour recevoir la bénédiction ou la protection divine.
- La révélation est la manifestation d'un mystère ou dévoilement d'une vérité cachée par Dieu par l'entremise d'un agent ayant une relation toute particulière avec le divin.
- La prophétie est un message de la part de Dieu livré uniquement par un prophète, à savoir une personne qui observe et met en pratique toutes les paroles de l'Éternel, et parle au nom de Dieu pour annoncer les événements à venir. La prophétie peut être immédiate ou se réalisée dans le temps.

Le songe, la révélation et la prophétie, pour toucher leurs cibles, exploitent la vulnérabilité des conditions socio-économiques des individus. D'une part, en contrefaisant les messages en direction des fidèles et en s'inscrivant dans les schèmes routiniers des chrétiens, ils exploitent la faiblesse associée à l'activité religieuse. D'autre part, en s'appuyant sur la croyance à formuler des promesses exceptionnelles, ils excitent l'attention, voire exploite les handicaps. L'utilisation de ces techniques consiste à déjouer la robustesse du filtre tout en conservant leur potentiel excitant pour le chrétien. Ces techniques cherchent à insérer dans l'esprit des potentielles victimes

au mariage forcé, les desseins des « messagers » par le recours à Dieu et par la destruction ou par l'annulation de tout désir de rébellion ou d'opposition. Il s'agit par ces procédés d'emprisonnement de tromper la victime en lui imposant le mariage. Ces techniques combattent toute autonomie de penser par soi-même par l'utilisation de stratégies calculées, organisées, techniquement réfléchies, subtiles sans usage de violence et pourtant reste de l'ordre de la contrainte. Dieu étant omniscient et omnipotent, il est, de ce fait, le point de départ et la fin de toute chose. Il se présente comme « l'absolu ». Celui qui détient le plan général de l'humanité, tout en contrôlant les parcours personnels. Dieu parle tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Et ses visions, il les communique à ses « ambassadeurs ». Par la suite, il leur revient de partager les messages reçus au peuple des fidèles.

Être chrétien revient à perdre quelque chose, c'est-à-dire son attachement aux lois et modes de vie de ce monde. Il convient de faire disparaître le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau. Désormais libéré de ses fardeaux et autres oripeaux, la qualité de chrétien exige de marcher sous la conduite des commandements de Dieu. C'est à cette condition que la promesse divine parvient à la matérialisation. L'irruption du divin dans l'existence humaine n'est pas perçue par les administrateurs spirituels comme une force extérieure, autoritaire et même contraignante. Elle est plutôt le signe d'un engagement réciproque entre le chrétien et son créateur. C'est un soutien dans la collaboration avec le croyant en vue de son bien-être. Marcher avec l'immanent implique des obligations quant à la manière de vivre quotidiennement. Se soustraire à ses obligations impose aux « serviteurs de Dieu » de rappeler le « contrat » afin que le chrétien revienne et adopte les comportements du groupe. Dès lors, des pressions tout azimut sont faites pour contraindre l'individu à se conformer et à suivre à la lettre les prophéties et révélations reçues.

2.1.2 Infaillibilité des pasteurs

Le protestantisme n'est pas qu'une doctrine, il est aussi une pratique religieuse. Il prêche un « *Dieu libre et insaisissable pour tout ce qui voudrait se l'approprier et mettre l'humanité sous tutelle ; et récuse toute forme d'aliénation religieuse et idéologique conduit à témoigner d'un Dieu à jamais insoumis à tout ce qui voudrait l'assujettir* » (L. Gagnebin et R. Picon, 2005, p.13). Dans le protestantisme, seul Dieu est Dieu. Aucune institution, aucun individu fut-il pasteur ne peut conduire à Dieu. Dans le cadre du protestantisme, le pasteur n'est qu'un enseignant et ne peut prétendre comme c'était le cas dans le catholicisme avec l'infaillibilité pontificale. Tout repose sur la grâce et sur la parole de Dieu. Selon J-P. Willaime les évangéliques s'adosent sur un protestantisme de l'émotion présentant un versant protestataire. Ce mouvement religieux défend un accès direct à la bible de tous. Il ne revient donc pas aux pasteurs et autres enseignants d'être la source de la connaissance et de

l'accès à Dieu. Dès lors, la vérité et la parole appartiennent désormais à tous sans exclusive.

Cette infaillibilité combattue par le protestantisme a fait son retour au sein de cette branche chrétienne, notamment avec les évangéliques. En tant que représentants du divin, les pasteurs veulent tout contrôler dans la vie de l'église et celle des fidèles. En sa qualité de père spirituel, celui-ci met la vie des membres sous surveillance. Il devient le maître à penser et le législateur de tous les détails de la vie de leurs « ouailles ». Désormais, c'est le pasteur qui édicte le code moral et procure la caution spirituelle aux fidèles.

Loin des luttes qui ont fait du protestantisme une branche chrétienne liée politiquement et intellectuellement à la tradition démocrate, les évangéliques nagent parfois à contre-courant de la tradition. D'ailleurs, à leurs yeux, les églises historiques sont perçues comme compromises avec les pratiques traditionnelles. Les évangéliques prônent la rupture totale avec la société traditionnelle, ses croyances et ses pouvoirs. Les pasteurs, grâce à l'Esprit Saint qui les habite, voient tout des fidèles : leurs âmes, leurs natures, leurs destinées jusqu'aux choses intimes. Une fois l'avenir révélé par le pasteur, les concernés se doivent d'exécuter la révélation pour leur propre bien. Dès l'officialisation du message, il convient d'amener les chrétiens à l'obéissance et l'exécution de la prescription car cela est un ordre émanant du Tout-Puissant. Il se trouve que parfois certaines personnes sont réfractaires aux exigences de l'au-delà. Dans ce cas, en plus du pasteur, l'on a recours à la bible pour mettre sous emprise l'éventuelle victime. La relation d'emprise est fondée sur une asymétrie de prise (châteaurayand, 2001), qui est une dissimulation d'une partie de son expérience à une personne, constituant ce que Goffman (1991) décrit comme une fabrication. La relation d'emprise pour atteindre son objectif recourt à la bible pour agir sur l'émotion des croyants.

3. FACTEURS EXPLICATIFS

3.1 Motifs identitaires

La plupart des religions découragent les unions et même les rapprochements avec les membres d'autres confessions. Les mariages endogamiques religieux ou culturels sont préconisés. Ces mariages expriment l'attachement à son milieu, à ses origines. Dans le contexte religieux, le mariage entre les membres d'une même communauté est le prolongement de leur appartenance au royaume céleste. C'est pourquoi, s'appuyant sur Deutéronome 7-3 qui dit « *tu ne contracteras point de mariage avec ces peuples, tu ne donneras point tes filles à leurs fils, et tu ne prendras point leurs filles pour tes fils* » elles refusent de s'unir à des personnes d'autres communautés. Epouser quelqu'un du dehors, c'est se renier mais plus grave, c'est courir le risque de perte de tout repère, et de la déconstruction identitaire. La lumière ne peut faire bon ménage avec l'obscurité. C'est ce que confirme le Pasteur

Koné T. en tenant ses propos : « *nous nous insurgeons contre les mariages entre les membres de notre église et les musulmans. Pour lui, une telle position s'explique par les déséquilibres spirituelles que pourront rencontrer les enfants en raison de l'opposition des religions* ». Dans d'autres communautés la référence porte sur Abraham, qui pour le mariage de son fils Isaac, a demandé à l'un de ses serviteurs de se rendre dans son pays d'origine afin de prendre une femme pour son fils. La pays d'origine ici est la communauté fréquentée par les fidèles chrétiens. Ainsi il est demandé de se marier avec les « frères » et « sœurs » de la même communauté. Ce qui est illustré par le pasteur Anzouan M. : « *pour un jeune membre de leur église qui souhaiterait se marier la recommandation première serait de l'amener à s'unir avec une sœur de la communauté* ». Le mariage est un fort enjeu identitaire. Le mariage tout en étant un acte social, c'est-à-dire une affaire de famille ou de communauté qui considère le mariage comme un devoir leur incombant, il est aussi un acte religieux, en ce sens que pour la religion le mariage est une institution divine comme on peut le lire dans le texte de Genèse 1-V 27-28. À partir d'une lecture littérale et d'une approche fondamentaliste de la bible, les évangéliques affirment que la parole de Dieu doit être prise au pied de la lettre. Ainsi, ce qui apparaîtrait comme un mariage forcé ou imposé est perçu par certaines catégories de chrétiens comme l'application d'un devoir religieux. Cette situation atteste de la confusion entre la culture et le religieux.

À leurs yeux le mariage mixte est une déviance et comme toute déviance, elle appelle une sanction qui se traduit par la réprobation ou le rejet. Déviance en ce sens que ce type de mariage ne suit pas les règles du jeu social. Car, pour les contestataires le mariage bien qu'ayant pour fonction la reproduction, il permet aussi un conservatisme social. Or, le mariage avec d'autres empêche l'application des contraintes sociales et entraîne l'absorption de l'identité par l'un des époux. Ainsi le mariage mixte est perçu comme un frein à la survie d'un groupe social donné. Il y a de ce fait une crainte de voir son « fils » ou sa « fille » se fondre dans l'identité d'un autre. Avoir le contrôle sur le mariage de ses enfants est une stratégie identitaire qui consiste à protéger les enfants et in fine préserver leurs traditions religieuses. Pour cette raison, une pression sociale est exercée sur les « indécis » pour les conduire à se conformer aux comportements approuvés socialement par le groupe. C'est ce qu'a vécu K, Christ, chrétien : « *J'ai eu un enfant avec une jeune fille chrétienne de l'église catholique. Mais pour mes responsables religieux, le mariage ne pourra être possible avec elle que si elle devient membre de la communauté évangélique que je fréquente* ».

Les « élus » ne doivent pas se compromettre avec les gens de ce monde. Pour les pasteurs et autres serviteurs, Dieu est catégorique lorsqu'il demande à son peuple de se séparer du monde car ils sont opposés l'un de l'autre. L'enfant de Dieu est un élu et à ce titre il est déjà placé

dans la terre promise, c'est-à-dire au paradis et est séparé des autres peuples (païens). Pour cette raison Dieu interdit de contracter des alliances conjugales et même sociales et commerciales avec ses étrangers. Ce type de relation va à l'encontre de l'objectif divin. Elle constitue une cécité pour son auteur qui est incapable d'évaluer clairement son état de « péché » et de corruption. Le mariage qui par principe est un moment de jouissance est perçu comme un état de fissuration de la muraille du corps du Christ et surtout dénote de l'état spirituel du contractant chrétien. Pour les chrétiens évangéliques, il revient aux adeptes des autres religions de se convertir au christianisme évangélique pour sauver leurs âmes. En dehors d'eux, le culte des autres religions est une compromission avec d'autres divinités (autorités temporelles, sataniques, etc.) ou une idolâtrie. S'il est vrai que Dieu est compatissant et juste, il est aussi jaloux et condamne le culte d'autres divinités et l'idolâtrie. C'est pourquoi, Dieu n'a pas manqué de demander à son peuple d'anéantir les autres nations comme révélé dans l'ancien testament.

Pasteur D : « Pour éviter de se compromettre avec les faux dieux, il est convenable de conseiller aux chrétiens de s'unir entre eux. C'est de nature à les préserver contre les idolâtries et autres astuces du diable. Lorsqu'ils écoutent et font la volonté de leur Seigneur en acceptant les prophéties, ils font la preuve de leur attachement au royaume des cieux ».

Nathalie, chrétienne : « Pour ma part, je pense qu'il est dans l'intérêt des chrétiens de se marier entre eux. Si le pasteur peut les y aider il n'y a pas de problème à cela. Les révélations et les songes sont des moyens que Dieu a donné à ses serviteurs pour informer et orienter les croyants ».

Le mariage entre chrétiens est le ferment de l'annonce du ciel ici-bas. Par le mariage endogamique, il s'agit de faire la preuve de son appartenance « extra-terrestre ». Ces mariages quoique forcés ne sont pas dénoncés. Ce type d'union est qualifié de mariage forcé accepté par E. Santelli et B. Collet (2008). Les mariés sont convaincus de la légitimité de l'autorité du pasteur en matière matrimoniale et n'osent s'opposer au projet de peur de subir la colère de Dieu. Ils ont une conception religieuse des rapports sociaux du genre. Ces personnes acceptent parfois en raison de leur situation d'handicap et sont aussi redevables à la communauté pour le soutien de tous les instants. Ils finissent par accepter ces unions non librement choisies car des pressions pèsent sur les membres à travers des visites inopinées et fréquentes, des moments de prière incessants pour renforcer l'emprise sur les croyants.

Le choix du croyant est avant tout une charge de Dieu. Il s'occupe des plus grandes comme des plus petites préoccupations de la vie de ses « enfants ». Le seigneur aide à trouver la personne qu'il a réservée pour fonder une famille heureuse. Et quand il le fait, il convient de saisir la réalisation de la promesse. Car il sait tout des hommes et ce qui convient à chacun. N'oubliez pas que le temps de Dieu n'est pas celui des humains. Il en est de même

des choix de Dieu. On ne peut l'apprécier que par la foi, la prière et l'adoration, comme il est écrit dans Matthieu 7-24 : « *c'est pourquoi, toute personne qui entend ces paroles que je dis et les met en pratique, je la comparerai à un homme prudent qui a construit sa maison sur le rocher* »

Bernard, chrétien, marié : « C'est au cours d'une séance de prière que Dieu a révélé par le biais de l'officiant du jour ma femme. J'ai refusé au départ cette idée mais j'ai fini par accepter et épouser cette dernière. Je me devais en tant que chrétien d'obéir à la voix de mon Seigneur pour éviter les sanctions du ciel. Celui qui écoute la voix de Dieu se met à l'abri de sa sainte colère. Il construit sur des fondations solides et est sous l'abri du Très Haut ».

Les églises évangéliques s'inscrivent dans une logique à la fois sociale et religieuse car elle vise à former un nouveau type de chrétiens, de citoyens et d'élites engagés et participant à la conquête évangélique (M. M. Dièye et A. Sow, 2020) de la Côte d'Ivoire et partant du monde. De ce fait, sous la « douceur » du châtement par le rejet des mariages mixtes, on peut donc repérer la volonté des évangéliques de créer une nouvelle société où l'église aura un rôle nouveau à jouer. Ce rôle consistera à être le manufacturier des normes sociales. Le mariage forcé tend donc à devenir la part la plus cachée du processus évangélique. Cela entraîne des conséquences : le mariage cesse d'être une affaire quasi sociale pour revêtir le manteau de religieux. Aussi, le non respect des recommandations des « serviteurs de Dieu » expose à la certitude des sanctions divines, et c'est ce qu'il faut redouter. Nous assistons ainsi à l'utopie de la pudeur religieuse consistant à imposer le mariage, à priver les fidèles de leurs droits élémentaires aux motifs de les affranchir des peines et douleurs à venir. Désormais la violence et la lumière sont appelées à cohabiter dans la même maison. Certainement que ça toujours été ainsi, sauf dans l'esprit des fidèles. L'église, qui devrait unir au nom de sa doctrine basée essentiellement sur l'amour, apparaît comme « une anti-doctrine, un antagonisme historique, une espèce d'anti-thèse fondamentale où se retrouve le vice radical de tant d'idéologies » (Bélanger, 1967)

3.2 Motifs socio-économiques

Les songes, les révélations et les prophéties font suite souventes fois à des malheurs ou au non-respect des ordonnances divines. Ces techniques permettent de rationaliser a posteriori l'évènement, recréant de la certitude là où il n'y a qu'incertitude. L'utilisation de ses moyens a pour effet de rendre présent Dieu dans le champ social et à susciter l'espoir pour ceux qui pensent que tout est perdu. Dieu n'oublie et ne fait abstraction de personne. C'est un être de miséricorde, qui ne demande qu'à libérer l'humanité. Pour cette raison, il n'a pas hésité à envoyer son fils unique mourir à la croix afin que quiconque croit en lui ait la vie. La bienveillance et la miséricorde,

inspirant l'action de Dieu, offrent la clé d'interprétation. Ces attributs le rapprochent de l'homme et vont jusqu'à le délivrer de leurs angoisses existentielles.

Secret de polichinelle : les femmes supportent mal le célibat et singulièrement quand cela dure depuis plusieurs décennies. Ces femmes sont victimes de marginalisation, notamment au sein de la société africaine. La situation déjà alarmante des femmes célibataires a empiré avec les évangéliques qui en font un sujet de prédication abondamment exploité. Il y a ici collusion entre la tradition et le religieux. Le mariage est dans ce contexte un moyen d'intégration et d'insertion sociale importante. Dans la société africaine ne reçoit honneur et considération qu'une femme mariée. La religion vient renchérir cet état de fait. Pour elle, toutes les femmes sont appelées au mariage. D'ailleurs ne sont-elles pas tirées de la côte d'un homme comme le dit la bible ? Si des difficultés à se trouver un mari apparaissent ne sont-elles pas liées à des œuvres sataniques ou à des alliances familiales ou généalogiques qu'il convient de briser ? Le célibat est ainsi mal vécu par les femmes. Voici ce qu'en disent des enquêtées.

« J'ai deux enfants et pas mariée. Pourtant, j'ai une situation financière confortable. En raison du regard de la société, j'ai vu le pasteur afin qu'il m'aide à trouver un mari dans la communauté que je fréquente » nous confiait une enquêtée.

« Passé un certain âge les hommes vous regardent de moins en moins et que dans votre famille les femmes ont du mal à se marier lorsque l'opportunité se présente, il faut la saisir. Car c'est un signe de Dieu. Dans le mariage, on verra. Il faut d'abord sortir de sa condition de jeune fille et apprécier l'opportunité offerte par Dieu au travers de son « envoyé » indique une autre enquêtée.

Étant donné la culture africaine et particulièrement ivoirienne qui voudrait pour la femme qu'elle soit mariée pour faire honneur à sa famille. Cette situation sociale est exploitée par les pasteurs qui en plus d'être en mission pour Dieu vont se trouver une fonction sociale, celle d'agent matrimonial. Le pasteur redoutant de voir ses « enfants » contracter des unions avec des « étrangers » surtout avec des gens jugés différents au niveau de la culture et de la religion va imposer des mariages à ses fidèles. Il se pose dès lors en bon « père » qui sauve la famille en permettant aux fidèles de continuer de rester dans le cercle familial ou communautaire afin d'éviter l'assimilation au monde profane. Le mélange avec l'extérieur n'est pas souhaité car les chrétiens sont dans le monde mais pas du monde. À ce jeu, il est assurément le grand gagnant et renforce par la même occasion sa mainmise et sa position sur les membres de la communauté, mais surtout il conserve ses membres et bénéfices financières qui vont avec. En effet, conserver ses membres c'est préserver ses ressources financières (les dons, dimes et offrandes) et humaines. Parfois, il est demandé aux aspirants au mariage de s'acquitter de

leur devoir moral en payant la dot à l'église car c'est elle qui a pris soin de son «enfant». Elle est considérée de cet fait comme la famille de la future mariée. Dans un tel contexte, les pasteurs ne peuvent que susciter des unions. Pour ceux qui voudraient contracter mariage, dans certaines églises un dossier de mariage constitué est exigé et transmis au pasteur en charge de ces questions au département de la famille. Dans ce document se trouve le choix de la femme que le prétendant souhaite épouser. Mais, il arrive que le choix de départ n'ait pas l'assentiment du pasteur et en sa qualité d'envoyé de Dieu, il sait mieux que le fidèle ce qui est bon pour lui. Il profite de sa position pour imposer un autre choix. Ce que dénonce K. A, chrétien : « J'ai adressé mon dossier au pasteur en charge des questions de mariage. Quelques jours après, il me convoque et me propose une autre jeune fille pour qui je n'avais aucun sentiment. Pendant des mois, voire plus d'une année il venait chez moi, m'invitait à des moments de prière pour me persuader que c'était le choix de Dieu et que c'est dans mon intérêt d'épouser cette dernière. L'argument qu'il a mis en avant que celle qu'il me propose est fonctionnaire et qu'elle pourrait m'épauler dans la vie. Au regard de ma situation qui n'était pas très stable j'ai du me résoudre à cette idée ».

Pour certains le courrier adressé n'arrive pas au destinataire. C'est l'expérience qu'a fait A. D. chrétien : « J'ai constitué mon dossier comme exigé et je m'attendais à recevoir une réponse dans un délai maximum d'un mois. Je n'ai jamais reçu de réponse. Plus d'un an après, je m'approche de la demoiselle pour lui demander s'il a reçu mon courrier. Mon étonnement fut grand qu'elle m'a dit n'avoir jamais eu en sa possession un quelconque courrier venant de ma part. Je m'approchai du pasteur pour en savoir plus. Il me dit que mon choix n'est pas celui de Dieu et qu'en revanche celui-ci lui aurait montré une autre fille de l'église. Chose que j'ai refusé ».

Autrefois, il y avait une résistance collective à la pauvreté par des échanges intenses au sein des familles et entre elles, ainsi que de nombreuses solidarités de proximité, à tel point que les pauvres pouvaient se considérés parfaitement intégrés au tissu social. Aujourd'hui, en plus des effets économiques pervers, le chômage entraîne un affaiblissement qui va parfois jusqu'à une rupture des liens sociaux. Ainsi, la pauvreté est l'une des principales sources des unions imposées. Le mariage forcé revêt ainsi un enjeu économique. En effet, certaines personnes sont « malades » de leurs conditions sociales. Pour se redonner vie ou se remettre sur orbite, ces individus n'ont parfois aucun recours que la religion. C'est dans cet espace qu'ils espèrent trouver la solution aux différentes difficultés rencontrées.

Le mariage imposé est généralement associé aux personnes vulnérables financièrement. Car, pris dans leurs conditions socio-économiques difficiles, il est plus facile de faire pression sur ces personnes par des rappels incessants de leur condition sociale et présenter

ce qu'elles gagneraient à s'unir à untel ou unetelle avec qui on souhaite les marier. De façon préférentielle l'union est scellée avec des personnes ayant plus de moyens financiers du moins ayant une situation sociale «acceptable». C'est une relation qui semble être gagnant-gagnant. L'un trouve un conjoint, l'autre des moyens financiers.

Guy, chrétien : « En raison de mon état de santé précaire le pasteur de notre communauté est venu me voir pour me dire qu'une dame de l'église voudrait qu'on puisse s'unir. Voyant que cette dame a trois enfants et regard de son âge comparé au mien j'ai refusé la proposition. Mais le pasteur est revenu plusieurs fois à l'assaut pour me convaincre d'épouser cette femme car selon lui cette dernière changera ma condition sociale et que c'est Dieu qui a suscité cette rencontre afin de nous unir. Elle m'a aussi proposé de m'offrir une voiture et de prendre tout en compte si l'on venait à se marier. J'ai fini par me laisser tenter par cette aventure et à accepter le «marché». Et chaque jour je prie pour le pasteur, qui m'a amené à prendre la décision de me marier ».

Il arrive que l'on sache l'incapacité sexuelle de l'homme et l'infécondité des personnes à marier, mais ces informations sont cachées à l'un des personnes au mariage. L'essentiel est ailleurs. Il s'agit tout d'abord de sauver un individu dont la situation socioéconomique est difficile. Profitant du contexte «d'isolement» sociale des individus et de leur vulnérabilité économique l'église va les contraindre au mariage. Ce couplage entre «l'isolement» social et le manque de moyens financiers confèrent de l'agrément aux prophéties, qui sont le point de départ de production d'un énoncé qui affaiblit la résistance critique. L'insécurité sociale ne permet pas aux individus dans cette situation de se protéger surtout qu'en plus il y a un travail de harcèlement «spirituel» à cours de versets bibliques et de visites fréquentes. D'autre part, la participation à l'activité religieuse est exploitée pour pousser leur cible au mariage. La promesse ou surtout l'espoir d'un changement de vie touche les émotions humaines. C'est cette situation que décrit M. E, chrétienne mariée : « en raison de ma situation sociale compliquée une aide était toujours la bienvenue. Sachant ma situation le pasteur dit qu'il y a un frère qui désire s'unir à moi. Ma réponse a été de lui dire que je réfléchirai à sa proposition. Mais je n'ai pas eu le temps de la réflexion. J'étais harcelée de partout par le pasteurs et les autres membres de direction. Face à tout cet harcèlement je fini par accepter. C'est marié que je découvre que l'homme a un handicap. Je rencontre le pasteur pour lui faire cas de la situation je me rends compte qu'il est informé. Pour lui de par ce mariage de Dieu a entendu mes prières et veut me bénir financièrement ».

4. DISCUSSION ET CONCLUSION

L'étude sur le mariage forcé dans le milieu évangélique a permis de montrer le mode opératoire pour une union imposée. Les administrateurs spirituels n'hésitent pas

à faire usage de certaines techniques dans leur volonté d'imposer le mariage. L'étude a caractère exploratoire vise à montrer les techniques d'imposition du mariage forcé et à expliquer les raisons de cette pratique. Pour répondre à l'objectif d'étude, une hypothèse a été formulée : les motifs identitaires et les motifs socio-économiques favorisent le mariage forcé.

La justification des résultats résulte de la pertinence du cadre théorique basée sur les théories du conflit de Thorsten Sellin (1938), de la pression et de la théorie des sous cultures criminelles de Cohen (1955). Dans le cadre de cette étude, ces théories ont aidé à comprendre les déterminants du mariage forcé dans les communautés évangéliques. La théorie du conflit a permis la mise en évidence que la pratique du mariage forcé est un acte de revendication de son affiliation à un monde extramondain. Quant à la théorie de la pression, elle a mis en exergue comment la situation sociale difficile, les échecs, en un mot la vulnérabilité de certains individus sera exploitée pour imposer des unions. Ainsi, les motifs identitaires expliquent le mariage forcé. Cela est confirmé par une recherche menée à Montréal et à Toronto en 2008, par le ministère de la justice du Canada. S'inscrivant dans le même ordre d'idée Loiselle (2001) relève les motifs identitaires dans le mariage forcé. Les parents représentés ici par les pasteurs pensent agir au mieux dans l'intérêt de leurs membres mais surtout pensent pouvoir perpétuer leur identité "céleste" et leur religion. Le mariage avec les gens du dehors dans l'esprit des évangéliques est considéré comme une relation incestueuse, d'où la recommandation faite aux chrétiens de s'éloigner de ce type de relation matrimoniale. En revanche, les alliances conjugales endogamiques sont recommandées. Dans ce contexte, les interdits ne peuvent pas avoir d'exceptions.

Les motifs socio-économiques sont soulignés aussi par l'étude menée par le ministère de la justice canadien, à Montréal et Toronto (2008). Comprendre le mariage forcé peut résulter de l'intersectionnalité qui met à jour les interrelations complexes de vulnérabilités et d'oppression (Bilge, 2005). Ainsi, certaines personnes se révéleraient particulièrement vulnérables et celle-ci peuvent s'accroître en fonction du contexte social de leur environnement.

Si la pratique du mariage forcé s'appuie sur de vieilles traditions et sur la religion, il profite cependant de la vulnérabilité sociale de certaines personnes. Il touche autant les hommes que les femmes, cependant avec une forte représentation de la population féminine. Le mariage forcé présente des conséquences d'ordre physique et psychologique. Face à cette situation, quelles solutions apportées ?

Une diversité d'actions sont nécessaires pour lutter contre le mariage forcé et leurs conséquences. Si la tentation du juridique est forte, il ne peut à lui seul lutter efficacement contre ce phénomène. Il faut viser ses causes.

Cela suppose s'attaquer aux germes de la pauvreté et de l'ignorance dans notre société, où l'écho rencontré par ce courant du christianisme est croissant, ou encore d'amener les populations à changer de mentalité en sensibilisant les uns et les autres que le mariage forcé est contraire aux droits humains et même qu'il est dangereux pour ceux qu'on contraint au mariage. Cela signifie qu'il faut une meilleure égalité des chances dans l'accès à l'enseignement entre les filles et les garçons. Ce qui réduirait également les inégalités dans l'accès aux emplois.

Cette étude comporte des limites dont la première est relative à l'espace géographique et à l'échantillon. L'enquête gagnerait à être étendue à l'ensemble du territoire pour constituer une première base de données sur le mariage forcé en Côte d'Ivoire. Ce travail permettrait de cerner l'ampleur du phénomène. La deuxième est liée à la détermination des variables de nos hypothèses en ce sens que nous avons fait le choix d'une approche unilatérale dans l'analyse du phénomène étudié. Ainsi, d'autres variables pourraient intervenir dans la compréhension du sujet car ce phénomène est très complexe et les causes multifactorielles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bélangier, G. (1967). Dans le monde d'aujourd'hui : l'Église et l'expérience démocratique. *Revue Prospectives*, 3(2).
- Bensaid, N., et Réa, A. (2013). Étude relative aux mariages forcés en région de Bruxelles-capitale. Germe, Bruxelles.
- Bilge, S. (2005). La "différence culturelle" et le traitement pénal de la violence à l'endroit des femmes minoritaires : quelques exemples canadiens. *Cahier International de Victimologie*, 3(3), consulté en ligne le 05 juillet 2020.
- Châteauraynaud, F. (2007). Les asymétries de prise. Des formes de pouvoir dans un monde en réseau. *HAL (archives ouvertes en sciences humaines et sociales)*.
- Cohen, A. (1955). *Delinquent boys: the culture of gangs*. New York: Free Press.
- Dièye, M. M., et Sow, A. (2020). Églises évangéliques à Dakar : modes d'implantation, marchandisation de la foi et prosélytisme. *Revue Francophone Internationale*, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 1(29), juillet 2020.
- Gagnebin, L., et Picon, R. (2005). *Le protestantisme*. La foi insoumise. Paris : Flammarion.
- Garcia, A., Dumont, L., Melan, E., & Monshe, V. (2004). Le mariage : un choix pour la vie ? une enquête sur les aspirations et attentes des jeunes envers le mariage. *Cap Sciences-Humaines-Louvain-La-Neuve*.
- Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Paris : Editions le Minuit.
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2015). *Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnels*.
- Kaufman, J. C. (2012). *Mariage. Petites histoires du grand jour*. De 1940 à aujourd'hui. Textuel, Paris.
- Lamboley, M., Cousineau, M. M., & Oxman-Martinez, J. (2009). *Le mariage arrangé ou forcé, un exposé général en vue de*

- mettre en lumière un phénomène présent dans nos sociétés occidentales.* Université de Montréal.
- Lambole, M., Jimenez, E., Cousineau, M. M., & Pontel, M. (2014). L'approche intersectionnelle pour mieux comprendre le mariage forcé des femmes immigrantes à Montréal. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 26(2), 127-141.
- Loiselle, M. (2001). Mariage arrangé, dot et migration. Une combinaison à risque pour une femme hindoue. *Revue Canadienne de Service Social*, 18(2), 305-319.
- Ministère de la justice Canada (2008). *Rapport sur la pratique des mariages forcés au Canada : entrevues avec des intervenant(e)s de première ligne.*
- River, N. et Tissot (2006). *La prévalence du mariage forcé en Suisse : rapport de l'enquête exploratoire.* Fondation Surgir, Lausanne.
- Rubetti, M. (2018). *Chaque année, 12 millions de mineur sont mariées de force dans le monde, dans le Figaro.*
- Santelli, E., et Collet, B. (2008). Entre consentement et imposition. Réalités Politiques et sociales des mariages dits « forcés ». *Migrations-Société*. 20(119), 209 -227.
- Sellin, T. (1938). Culture conflict and crime. *American Journal of Sociology*, 44(1), 97-103.